

Département
du Nord

Arrondissement
de LILLE



Nomenclature : 7.1
2025/032

VILLE DE CYSOING

Délibération du Conseil Municipal du 9 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 avril à 19 heures, le conseil municipal de la Ville de CYSOING, s'est réuni suite à la convocation en date du 27 mars deux mille vingt-cinq dont la publicité a été faite conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents : 16
Nombre de conseillers absents représentés : 7
Nombre de conseillers absents excusés : 4

Etaient présents :

DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, BOILEAU Pascal, COURBEZ Nadia, ENNIQUE Renaud, CASTEL Sylvie, MINET Denise, SILVESTRI Antoine, MINET Frédéric, DESMARESCAUX Martine, FREMAUX Céline, CARPENTIER Guy, PRZEPIORKA Anne-Marie, VIAU Gaelle, POUILLART Laurent, LUCHIER Catherine,

Etaient absents excusés représentés :

DEVILDER Marin (pouvoir CASTEL Sylvie), THOREL Mireille (pouvoir ENNIQUE Renaud), LESY Denis (pouvoir BOILEAU Pascal), CORNE Adeline (pouvoir FREMAUX Céline), ROBIL Raphaël (pouvoir SILVESTRI Antoine), BOGAERD Eric (pouvoir POUILLART Laurent), LEPERS Isabelle (pouvoir DUBOIS Marion).

Etaient absents excusés :

FIQUET Alain, LEQUIEN Valéry, JANVIER Dominique et LEFEBVRE Ludovic.

POINT N°16 : Budget Ville – Budget Primitif 2025

Monsieur le Maire rappelle le rapport d'orientations budgétaires présenté le 26 février 2025, le débat qui s'en est suivi avec la nécessité de prévoir le vote du budget primitif dans les 2 mois suivant ledit rapport.

Il rappelle également le vote du compte de gestion et du compte administratif 2024 qui se résumant comme suit :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Exercice	4 268 740,41	4 638 811,03
Résultat antérieur après affectation		294 669,05
Total	4 268 740,41	4 933 480,08
Excédent fonctionnement	664 739,67	
Investissement	Dépenses	Recettes
Exercice 2024	2 999 611,96 €	3 476 594,33 €
Résultat exercice	476 982,37 €	
Résultat antérieur		214 537,79 €
Total	2 999 611,96 €	3 691 132,12 €

Excédent Investissement hors restes à réaliser	691 520,16 €	
Restes à réaliser	3 328 808,48 €	2 145 461,88 €
Déficit financement cumulé	491 826,44 €	

L'affectation du résultat retenue est la suivante :

- Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de **664 739,67€** est affecté au 002 en **recette de fonctionnement pour 172 913.23€** et **491 826.44€** au compte 1068 en **recette d'investissement**,
- Le résultat excédentaire d'investissement de **691 520,16€** est, quant à lui, affecté en recette d'investissement sur le compte 001.

Le budget primitif 2025 s'établit de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

Recettes

Les recettes de fonctionnement sont estimées, en 2025, à 4 691 345€ qui se répartissent comme suit :

- 228 000€ de produits de service dont 165 000 € de recettes pour la restauration et les services périscolaires avec une participation supplémentaire de l'Etat via l'Agence de Service et de Paiement en soutien de la tarification sociale. Les comptes 70 incluent également les produits des concessions funéraires, le produit de la mise à disposition des salles de sport communales au profit des collèges qui s'élève à 44 000€, les droits de voirie, la redevance R1 et la participation de la CCPC pour la mise à disposition des locaux municipaux pour les ALSH. A noter que cette participation passe de 1.14€ par jour et par enfant à 2.30€ par jour et par enfant au 1^{er} janvier 2025.
- Pour établir le budget 2025 et en respect du pacte fiscal, les taux de fiscalité directe locale retenus sont ceux de 2017. Ces taux, stables depuis donc 8 ans sont les suivants :

Taxe Foncière Bâtie : 38,98%,

Taxe Foncière Non Bâtie : 74.40%,

Taxe Habitation des Résidences Secondaires : 26,21%

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que la taxe d'habitation, avec sa suppression progressive, ne représente plus une portion dynamique de la fiscalité directe locale puisque cette dernière est compensée. Dès lors, seules les taxes foncières (TFB et TFNB) restent dynamiques, le produit de la taxe d'Habitation des Résidences Secondaires étant, quant à lui, peu significatif.

Il rappelle également que le taux de la TFB demeure très largement inférieur au taux moyen enregistré dans le Département qui est égal à 46,89%.

La recette estimée s'élève à 2 758 524€ d'impôts et taxes dont une prévision de 2 299 836€ de fiscalité directe locale en respect de l'état 1259. Le reste est constitué de l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes qui diminue très légèrement à compter de cette année pour ouvrir un fonds de concours supplémentaire ouvert aux Communes, la taxe sur les pylônes, la taxe sur la consommation finale d'électricité et la taxe additionnelle aux droits de mutation.

- 1 365 469€ de dotations et participations au chapitre 74. Cette recette comprend 1 179 756€ de dotation globale de fonctionnement incluant la DGF pour 402 756€, la DSR pour 620 000€ et la DNP pour 157 000€. Ce montant comprend également la participation de la CAF pour la prestation contrat enfance jeunesse de la crèche pour environ 90 000€, la dotation de décentralisation des bibliothèques, la dotation du recensement ou encore la dotation des titres sécurisés.
- 163 160€ de loyers et remboursements divers au chapitre 75. Ce montant correspond au loyer des 8 logements occupés de la caserne pour un montant de 82 000€. A noter que les travaux de réhabilitation pris en charge par l'assurance du chantier de l'ensemble des logements de la caserne devraient démarrer en mai 2025. Il comprend également les remboursements de l'assurance pour 51 160€ avec le solde des remboursements du sinistre sur le bâtiment de Yann Arthus Bertrand et le vol au service technique,
- 33 000€ de remboursement des rémunérations des agents placés en longue maladie ou longue durée au compte 6419,
- 172 913€ d'excédent de fonctionnement reporté au compte 002.

Dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont estimées, en 2025, à 4 691 345 € qui se répartissent comme suit :

Dépenses de fonctionnement	
Chap	Montants
11	1 598 374 €
12	1 677 521 €
65	737 037 €
66	27 413 €
67	1 000 €
68	10 000 €
42	640 000 €
Total	4 691 345 €

- 1 598 374€ de dépenses à caractère général sur le chapitre 011 qui intègre :
 - L'ensemble des charges liées à l'ouverture au public du pôle hôtel de ville médiathèque et parc de l'Abbaye. En 2025, l'entretien du parc sera réalisé par sous traitance pour une meilleure connaissance des opérations et réflexion sur l'évolution de la gestion possible,
 - Les évolutions des prix prévisibles des fluides et des achats avec l'inflation sur l'alimentaire notamment,

- La réalisation d'un programme festif et culturel particulièrement riche,
 - L'ajout de certaines prestations de service comme l'entretien de certains chéneaux des bâtiments communaux ou la lutte contre les nuisibles (pigeons, rats,...),
 - L'évolution des charges d'assurance.
- 1 677 521€ sur le chapitre 012, charges de personnel. L'augmentation de cette dépense est liée :
 - A la prise en charge des frais de personnel de la campagne de recensement,
 - A la prévision d'une embauche pour renforcer le Service Technique en milieu d'année,
 - A l'accueil de deux jeunes en contrats d'apprentissage, l'un au Service Technique, l'autre aux Espaces Verts,
 - A l'augmentation des cotisations de retraite des agents de 3 points cette année,
 - Au départ à la retraite, en fin d'année, de 2 agents,
 - A l'intégration du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) après réalisation des entretiens annuels,
 - A l'augmentation de l'assurance statutaire.
 - 737 037€ pour le chapitre 65, charges de gestion courante. Ces charges incluent :
 - L'enveloppe indemnitaire,
 - Les subventions dont celle allouée pour la Délégation de Service Public de la crèche (avec une augmentation tarifaire de 2% par an),
 - La subvention pour le CCAS de Cysoing,
 - La participation au profit du SDIS revalorisée,
 - La participation au profit des élèves cysoniens scolarisés à l'école privée Saint Joseph. A noter qu'une revalorisation de 10% est intégrée cette année,
 - Le versement des subventions aux associations.
 - 27 413€ de charges financières. Ces charges continuent à décroître, le capital restant dû diminuant chaque année.
 - Un provisionnement de 10 000€ pour augmenter le montant des provisions cumulées au profit de l'urbanisme.
 - 640 000€ d'amortissement.

INVESTISSEMENT

Recettes

Les recettes d'investissement s'élèvent à **4 546 525,88 €**. Elles comprennent :

- Des subventions d'investissement obtenues pour un montant de 497 688€ avec la Dotation des Equipements Ruraux (DETR) sur les travaux de requalification du centre-ville et les Projets Territoriaux Structurants (PTS) pour les travaux d'aménagement du parc de l'Abbaye,
- Les fonds de concours de la CCPC pour un total de 83 774€ incluant la vidéosurveillance pour 30 000€,
- Les Restes A Réaliser (RAR) de l'exercice précédent cumulant les soldes des

subventions à percevoir pour 2 145 461,88€ y compris le remboursement de la quote part des investissements pris en charge par le CCAS pour 163 355€,

- Les dotations aux amortissements à hauteur de 640 000€ inscrits au budget,
- Les compensations au titre du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) en appliquant au montant toutes taxes comprises des dépenses éligibles, un taux forfaitaire égal à 16.404%. Pour 2025, le montant attendu au compte 10222 s'élève à 380 000€,
- La Taxe d'Aménagement (TAM) de 80 000€,
- L'excédent d'investissement reporté d'un montant de 691 683€,

Dépenses

Les dépenses d'investissement sont présentées par opérations pour améliorer la visibilité et le suivi de chaque investissement depuis 2023.

Les nouvelles dépenses prévues en 2025 s'élèvent à **1 217 717,40€**.

Dans le détail, les dépenses, avec les Restes A Réaliser, se répartissent de la façon suivante :

- Sur l'opération du pôle hôtel de ville -médiathèque, les dépenses s'élèveront, en incluant les restes à réaliser, à 70 862€ incluant le solde des travaux, les acquisitions des collections 2025 de la médiathèque, quelques équipements complémentaires au Fablab pour numériser les anciens supports photographiques, des meubles de rangement pour la collection enfant et du mobilier extérieur de type tables et chaises pliantes,
- Sur l'opération du parc, les dépenses comprendront le solde des travaux du marché d'aménagement, les travaux de restauration du mur d'enceinte et ceux du chemin derrière les murs,
- Sur les équipements sportifs, les dépenses comprendront notamment le solde des travaux de rénovation de la salle William Penny Brookes, l'installation d'une clôture avec portillon pour délimiter les espaces accessibles au public de ceux du stade, l'installation d'un parcours santé complémentaire à proximité du skate parc, l'éclairage du terrain de Beach volley, le remplacement des extracteurs d'air de la salle Coubertin et des travaux de rénovation des vestiaires de la salle Delecluse,
- L'opération requalification du centre-ville qui financera le solde des travaux de redynamisation du centre-ville, ceux de la rénovation du monument aux morts ainsi que l'installation d'une signalétique de qualité pour un montant de 146 346€,
- Les travaux d'amélioration du cadre de vie comprennent notamment les dépenses d'aménagement des voyettes Gruson-Aubrac avec la création d'un parking dans

le secteur de l'ancienne douane et du Melchamez ainsi que l'installation de mâts d'éclairage sur le chemin du petit pavé pour un montant de 477 901€. L'opération comprend également des travaux d'optimisation et de fiabilisation de la vidéosurveillance urbaine,

- Les travaux qui seront réalisés au sein de l'école maternelle permettront d'agrandir la cour de récréation sur l'emprise du parc des voyettes pour englober une surface enherbée et les jeux existants. Un jeu de type araignée sera installé dans le parc à destination du public. Des travaux de mise aux normes de la défense incendie seront réalisés à l'instar de tous les bâtiments communaux. De même, un travail d'optimisation des contrôles d'accès sera entrepris.
- Pour l'école Yann Arthus Bertrand et l'espace intergénérationnel, les travaux concerneront essentiellement la réparation de la fuite sur le circuit d'eau du chauffage et la rénovation de la zone plonge,
- Sur les bâtiments communaux, en plus du SSI, contrôle d'accès et petites interventions diverses, l'opération permettra d'engager la réflexion sur le devenir de la mairie annexe du Quennaumont et pourrait financer la démolition d'une maison devenue dangereuse,
- Des travaux en réparation de voiries pour un montant, avec les Restes à Réaliser de 516 683€. Ces travaux intéressent, en plus des réparations ponctuelles et travaux de marquage, la reprise des plateaux des rues Ladreydt et Allende, la bande de roulement de la rue de Tournai ainsi que l'étude sur la sécurisation et l'embellissement de la portion de la rue Jean Baptiste Lebas comprise entre la rue Aubrac et la place de la République,
- Le Centre Technique Municipal bénéficiera des travaux de reprise de la couverture, ceux de l'aménagement des locaux sociaux ainsi que de l'installation d'une climatisation des archives,
- Les acquisitions foncières comprendront cette année le paiement du crédit de paiement 2025 du foncier de l'EPF derrière le collège et la parcelle du chemin de la voyette du Melchamez. L'ensemble est budgété à 334 113€,
- Enfin, les dépenses d'investissement sont complétées par l'achat d'une autolaveuse pour l'entretien des sols sportifs, de réfrigérateurs à destination des événements organisés dans le parc de l'Abbaye et d'un camion benne pour le service Espaces Verts,

A ces dépenses, il convient d'ajouter le remboursement du capital restant dû ; La Commune n'a pas procédé à un nouvel emprunt. La dette s'établit à 2 838 476.76€ au 1^{er} janvier 2025 soit 601.12€ par habitant pour une population estimée de 4 722 habitants. Le remboursement du capital de la dette s'établira, en 2025 à 295 554.78€.

Après avoir pris connaissance des éléments du document budgétaire, de l'état des restes à réaliser, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le budget primitif joint sur la section d'investissement au présent qui se résume comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
excédent reporté		172 913,00 €
montants 2025	4 691 345,00 €	4 518 432,00 €
total	4 691 345,00 €	4 691 345,00 €
Investissement		
excédent reporté		691 683,00 €
montants 2025	4 546 525,88 €	3 854 842,88 €
total	4 546 525,88 €	4 546 525,88 €

Vote :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire
Benjamin DUMORTIER



Le Secrétaire
Frédéric MINET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois qui suivent la transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Envoyé en préfecture le 15/05/2025

Reçu en préfecture le 15/05/2025

Publié le



ID : 059-215901687-20250409-2025_0032-BF